 DSNA	service de la Navigation aérienne Centre-Est	PROTOCOLE PARA LFHP	PRT_04_LFHP_SNA-CE/LFLC/CRNA-SE Date : 01/04/2020 Version : 2.0 Page 1/8
---	--	---------------------	---




PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

- Le prestataire **AFIS Le Puy Loudes**
- Le **SNA Centre Est : CCA de Clermont-Ferrand**
- Le **Para club Le Puy Loudes**
- Le **CRNA-SE**

Version : 2.0 du 01/04/2020
Référence : PRT_04_LFHP_SNA-CE/LFLC/CRNA-SE
Date d'application : 01/04 2020

 DSNA	service de la Navigation aérienne Centre-Est	PROTOCOLE PARA LFHP	PRT_04_LFHP_SNA-CE/LFLC/CRNA-SE Date : 01/04/2020 Version : 2.0 Page 2/8
--	---	----------------------------	---

DIFFUSION

Type de diffusion : **simple**

DESTINATAIRES		COPIE(S) POUR INFORMATION	
FONCTION	ORGANISME	FONCTION	ORGANISME
Para club Le Puy Loudes	PARA LFHP	DSR/AG Activités aériennes	DSAC-CE
AFIS	SNA-CE/LFHP		
Chef Div CA	SNA-CE/CFE		
Chef Sub CTL	SNA-CE/CFE		
Service Exploitation	CRNA-SE		

SIGNATAIRES

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
Pour le Para club Le Puy Loudes	Christian FALCON	Président		(1)
Pour le prestataire AFIS Le Puy Loudes	Michel JOUBERT	Président		(1)
Pour le SNA-CE/CFE	Sylvain DUMOUSSET	Chef Division Circulation Aérienne		(1)
Pour le CRNA-SE	Benoît MATHIEU	Chef Service Exploitation		(1)

(1) La case « Signature » n'est renseignée que sur le document papier. Pour les documents gérés et diffusés de manière électronique, le responsable de la diffusion du document doit s'assurer de la mise à disposition et de la diffusion de la version approuvée.



RELEVÉ DES MODIFICATIONS

Le tableau ci-dessous retrace la succession des différentes versions du présent document.

VERSION	DATE	MOTIF DES CHANGEMENTS	SECTIONS / PAGES MODIFIÉES
0.1	26/02/14	Version projet	
0.2	28/03/2014	Prise en compte des remarques CRNA-SE	
1.0	01/05/2014	Version finalisée	
2.0	01/04/2020	Durée validité 5 ans / gestion coactivités	5

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET DU PROTOCOLE.....	5
2.	SIGNATAIRES.....	5
3.	VALIDITE DU PRESENT PROTOCOLE.....	5
3.1.	VALIDITE.....	5
3.2.	AMENDEMENTS.....	5
4.	REGLES APPLICABLES.....	5
4.1.	TRANSPONDEUR.....	5
4.2.	CONDITIONS D'ACTIVATION.....	5
4.2.1.	<i>Décollage.....</i>	<i>6</i>
4.2.2.	<i>Autorisations de largage.....</i>	<i>6</i>
4.3.	COORDINATIONS.....	6
4.4.	SERVICES RENDUS.....	6
4.4.1.	<i>À l'aéronef concerné.....</i>	<i>6</i>
4.4.2.	<i>Aux autres appareils.....</i>	<i>7</i>
4.4.3.	<i>Informations pouvant être fournies par l'appareil largueur.....</i>	<i>7</i>
5.	RESTRICTIONS D'ACTIVITE.....	7
5.1.	INDISPONIBILITE RADAR.....	7
5.2.	PANNE TRANSPONDEUR.....	7
5.3.	INDISPONIBILITE DES SERVICES D'APPROCHE.....	7
6.	MANIFESTATION AERIENNE.....	7
	ANNEXE 1.....	8
	CONTACTS.....	8

 	service de la Navigation aérienne Centre-Est	PROCOLE PARA LFHP	PRT_04_LFHP_SNA-CE/LFLC Date :01/04/2020 Version : 2.0 Page 5/8
---	--	-------------------	--

1. Objet du protocole

Ce protocole concerne les conditions d'utilisation de l'activité para N°437 LE PUY, permanente régulière et publiée (AIP ENR 5.5)

- Sur l'aérodrome LE PUY LOUDES, LFHP (45°04'42"N, 003°45'38"E) ;
- SFC jusqu'au FL 160 ;
- Samedi, Dimanche et JF : SR-SS
- Autres horaires et niveaux au-dessus du FL160 annoncés par NOTAM
- Activité réelle connue de LE PUY INFO, CLERMONT INFO et MARSEILLE ACC pour FL>145.

2. Signataires

Le présent protocole est signé par les partenaires suivants :

- Para club Le Puy Loudes ;
- Prestataire AFIS Le Puy Loudes
- SNA-CE, Organisme de Clermont-Ferrand;
- CRNA-SE, Centre Régional de la Navigation Aérienne Sud-Est

3. Validité du présent protocole

3.1. Validité

La validité de ce présent protocole est fixée à cinq ans à compter de la date de signature. Ce protocole est tacitement reconductible.

3.2. Amendements

Tout amendement ou modification du présent protocole ne peut intervenir qu'après concertation entre les signataires.

4. Règles applicables

Avant toute mise en œuvre de l'activité, le responsable du Paraclub contacte les différents acteurs de la plateforme pour coordonner les éventuelles co-activités.

4.1. Transpondeur



Le pilote affiche le code fourni.

4.2. Conditions d'activation

Pendant les horaires AFIS de Le Puy Loudes, le pilote de l'avion largueur signale le début et la fin de l'activité sur la fréquence LE PUY Info (118.000 Mhz) et veille cette fréquence durant toute l'évolution. L'AFIS du PUY coordonne le début et la fin d'activité avec Clermont APP.

Le pilote contacte Clermont APP (119.375) dès la sortie de circuit de piste du PUY.

En dehors des horaires AFIS de Le Puy Loudes, le pilote de l'avion largueur signale le début et la fin de l'activité sur la fréquence du PUY (118.000 Mhz) mais également à Clermont APP (119.375 Mhz). Il assure la double veille des fréquences du PUY (118.000 Mhz) et de Clermont APP durant toute l'évolution.

 	service de la Navigation aérienne Centre-Est	PROTOCOLE PARA LFHP	PRT_04_LFHP_SNA-CE/LFLC Date :01/04/2020 Version : 2.0 Page 6/8
---	---	----------------------------	--

Le pilote contacte Clermont APP (119.375) dès la sortie de circuit de piste du PUY.

4.2.1. Décollage

Dès que le pilote de l'avion largueur a quitté le circuit de Le Puy Loudes, et au plus tard avant de pénétrer en espace aérien contrôlé, l'appareil contacte Clermont Approche sur 119.375MHZ et annonce ses intentions quant au niveau désiré pour le largage. Pour tout largage à un niveau supérieur au FL145, Clermont Approche transférera l'appareil au CRNA-SE sur 128.325 Mhz (Secteur LS).

4.2.2. Autorisations de largage

Le pilote demande l'autorisation de larguer (2 à 3 minutes avant le largage effectif) au CCA Clermont pour les largages à un niveau inférieur au FL145. Pour les largages à un niveau supérieur au FL145, le pilote demande l'autorisation au CRNA-SE et informe Clermont Approche.

Dans tous les cas, le pilote signale le largage sur la fréquence Le PUY Information sur 118.000 Mhz.

Le pilote CDB est responsable de la sécurité des largages et de toutes les coordinations avec les organismes de contrôle qui se réservent le droit de modifier, retarder ou annuler les largages en fonction du trafic réel sur le secteur.

4.3. Coordinations

Une coordination est effectuée par Clermont, pour tout largage supérieur au FL 145, avant pénétration dans l'espace géré par le CRNA-SE.

Le pilote signale la fin d'activité au CCA Clermont et au CRNA-SE lors du dernier largage de la journée.

4.4. Services rendus

L'activité de parachutage est effectuée en conditions VMC et sans plan de vol.

Le pilote largueur doit rester en protection des voiles et, au-dessus du niveau 060, aucune voile ne peut se trouver à une altitude supérieure à celle de l'avion largueur. Il annonce à Clermont APP et pour tous les largages au-dessus du niveau 145 au secteur LS, pour chaque vol, la libération par les voiles de l'espace géré par Clermont APP et le CRNA-SE.

En Espace Aérien de classe E ou G:

Le pilote évolue sous sa propre responsabilité. Des informations relatives à la présence d'autres usagers (ou activités) interférant dans les espaces de classe E ou G peuvent lui être fournies par Clermont Approche, dans la mesure où elle est connue de cette dernière.

En Espace Aérien de classe D

La pénétration en espace de classe D, ne peut se faire qu'après autorisation (clairance) du CCA Clermont et du CRNA-SE pour tout vol au-dessus du FL 145.

Celle-ci peut être différée en cas de nécessité.



L'aéronef bénéficie alors du service du contrôle de la CA (information de trafic) pour lui permettre d'assurer sa séparation vis à vis des autres usagers évoluant selon les règles de vol IFR ou VFR.

4.4.1. À l'aéronef concerné

Des informations sur le trafic environnant, pouvant interférer lors de la montée ou de la descente sont données à l'appareil largueur. Le contrôleur signale notamment au pilote tout transit IFR interférant avec sa trajectoire et pouvant le conduire à interrompre sa montée ou sa descente.

L'activité peut être différée pour éviter toute interférence avec un trafic IFR, si les informations précédentes n'ont pas été suffisantes.

Il peut en être de même lors de l'observation d'un trafic VFR n'ayant pas contacté (donc en infraction en espace aérien de classe D), mais risquant d'interférer avec le largage.

 	service de la Navigation aérienne Centre-Est	PROTOCOLE PARA LFHP	PRT_04_LFHP_SNA-CE/LFLC Date :01/04/2020 Version : 2.0 Page 7/8
---	--	---------------------	--

4.4.2. Aux autres appareils

L'information de l'activité est disponible sur les fréquences de Clermont Approche et Le Puy Info pour les aéronefs en transit dans le SIV6 Clermont en-dessous du FL145, en leur conseillant d'éviter le survol de la verticale du terrain de Le Puy Loudes.

4.4.3. Informations pouvant être fournies par l'appareil largueur

Le pilote est en mesure de fournir divers renseignements (sur demande du contrôle) :

- heure estimée du largage
- heure estimée de « posé » des paras
- heure effective de « posé » des paras
- « croisement effectué » avec un autre appareil.

5. Restrictions d'activité

Des circonstances particulières, planifiées ou imprévisibles, peuvent contraindre le gestionnaire de l'espace aérien à suspendre, en totalité ou en partie, l'activité parachutage à Le Puy Loudes.

5.1. Indisponibilité Radar

En cas de panne radar, le CCA Clermont peut être amené à suspendre l'activité parachutage.

5.2. Panne transpondeur

L'activité ne peut pas être maintenue en cas de panne transpondeur (y compris panne du mode C) de l'appareil.

5.3. Indisponibilité des services d'approche

En cas d'indisponibilité des services d'approche concernés, l'activité peut être suspendue.

6. Manifestation aérienne

Si l'association désire organiser une manifestation aérienne sur le terrain, celle-ci devra obtenir les autorisations prévues par la réglementation en vigueur (à la date d'édition du présent protocole : art R 131-3 du code de l'aviation civile et arrêté du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes).

Annexe 1

Contacts

Nom	Qualité	Téléphone
Clermont-Ferrand APP	Contrôleurs aériens LFLC	04 73 62 72 09
DUMOUSSET Sylvain	Chef de Division Circulation Aérienne	04 73 62 72 25
BERGET Lise	Chef de Subdivision Contrôle Clermont-Ferrand	04 73 62 74 33
MICHAUD Annick	Assistant circulation aérienne	04 73 62 72 20
Yves PRUNET	AFIS Le Puy Loudes	04 71 08 61 87
	Paraclub Le Puy Loudes	04 71 08 00 89